

Attestation d'assurance

Contrat N° FR039546TT

Nous soussignés :

TOKIO MARINE EUROPE S.A. (TOKIO MARINE HCC)
36 rue de Châteaudun
CS 30099 - 75441 PARIS CEDEX 09

Certifions que la Société :

AUTOMOBILE CLUB DE MONACO
23 Boulevard Albert 1^{er}
98000 MONACO

Est titulaire par l'intermédiaire de :

TOLRIP
171, Chaussée de Vleurgat
1050 IXELLES
BELGIQUE

D'un contrat d'assurance Individuelle Accident, n° **FR039546TT** qui a pour objet de garantir :

- Les licenciés (dirigeants, amateurs et pratiquants), à l'exception de tout professionnalisme, du SOUSCRIPTEUR pratiquant les activités définies à l'article 3 ci-dessous, résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DROM-COM ou dans les principautés d'Andorre ou de Monaco.
- Les licenciés (dirigeants, amateurs et pratiquants), à l'exception de tout professionnalisme, du SOUSCRIPTEUR résidant HORS de France Métropolitaine, en Corse, dans les DROM-COM ou dans les principautés d'Andorre ou de Monaco ne sont assurées que si les activités visées à l'article 3 ci-dessous sont pratiquées dans les pays dont les ASN (Autorités Sportives Nationales) sont reconnues par la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile).

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES :

- DECES ACCIDENTEL : **Assuré majeur : 9.146,94 Euros**
Assuré mineur : 3.048,98 Euros
- INFIRMITE PERMANENTE TOTALE à la suite d'un accident : **30.489,80 Euros**
- INCAPACITE TEMPORAIRE : **15,24 Euros** par jour (à compter du **30^{ème}** jour consécutif d'arrêt de travail et durant **365** jours maximum)
- FRAIS DE RECHERCHE ET/OU DE SECOURS EN MER, LAC ET RIVIERE, SUR TERRE, EN MONTAGNE : **30.000,00 Euros**
- ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET FRAIS MEDICAUX : **5.335,72 Euros (limite du remboursement non pris en charge par la sécurité sociale)**

Montant maximum de l'engagement : 300.000,00 Euros

La présente attestation, valable du **01/01/2024** au **31/12/2024** inclus, et sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24/01/2024

L'ASSUREUR, **TOKIO MARINE EUROPE S.A.**
Succursale en France
Capital Social 1 159 060
36, rue de Châteaudun
CS 30099, 75441 Paris Cedex 09
Tél. : 01 53 29 30 00 - Fax : 01 42 97 43 87
R.C.S. Paris B 843 295 221